

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

1<sup>ERE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2014

REUNION DES 24 ET 25 AVRIL

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

**RAPPORT D'INFORMATION SUR L'ETAT D'AVANCEMENT  
DES NEGOCIATIONS SUR LES CREDITS EUROPEENS 2014-2020**

COMMISSION COMPETENTE :

COMMISSION DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION, DES  
AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA COOPERATION

<p style="text-align: center;"><b>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</b></p>
---

**Objet : Informations sur l'état d'avancement des négociations sur les crédits européens 2014-2020.**

Il m'apparaît important aujourd'hui de vous présenter un point d'avancement sur la préparation de la prochaine programmation européenne 2014-2020 commencée il y a un an par l'élaboration du diagnostic territorial stratégique et suivie par des échanges réguliers avec les autorités européennes. Ce rapport vise à présenter l'état d'avancement des négociations de l'enveloppe de crédits européens alloués à la Corse pour la période 2014-2020.

Il est rappelé tout d'abord le contexte de la politique de cohésion 2014-2020 dans lequel, pour la première fois de l'histoire, le cadre financier pluriannuel (CFP) du budget de l'Union Européenne a été voté avec une baisse de 40 Milliards d'euros par rapport au CFP actuel, affectant notamment les deux grandes rubriques de dépenses que sont la politique agricole commune et la politique régionale.

Il est également précisé que la Corse avait bénéficié pour la programmation 2007-2013 d'une enveloppe du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) d'un montant de 93 M€ et d'une enveloppe du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et du Fonds Social Européen (FSE) de 137,6 M€.

Par ailleurs, une enveloppe additionnelle exceptionnelle et non reconductible de 33,7 M€ de FEDER avait été allouée, principalement pour compenser le passage de la région Corse de l'Objectif 1 à l'objectif de compétitivité emploi, tout comme la région Nord Pas de Calais dont l'enveloppe exceptionnelle de 78,7 M€ n'a pas été reconduite.

S'agissant de la programmation 2014-2020, la Collectivité Territoriale de Corse s'est fortement impliquée dans la préparation de la programmation et a également contribué à la création de la catégorie des « régions en transition », catégorie qui regroupe aujourd'hui 10 régions françaises dont le PIB se situe entre 75 % et 90 % de la moyenne européenne.

Malgré un budget de l'Union Européenne en baisse, la Corse connaîtra pour la période 2014-2020 une augmentation de ses dotations qui s'élèveront à 298,3 M€ contre 292,8 M€ pour l'actuelle programmation.

Si l'on examine la répartition par fonds, il apparaît effectivement une diminution sensible du FEDER-FSE qui passe de 137 M€ à 124 M€ (chiffre qui ne tient pas compte de l'enveloppe exceptionnelle) mais qui sera largement compensée par l'augmentation du FEADER (agriculture et développement rural) qui passerait de 93 M€ à 145,3 M€ soit un abondement de 56,2 % de crédits.

Je vous informe que j'ai alerté le Premier Ministre et le Délégué Interministériel à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR), en octobre 2013, de cette diminution des dotations FEDER-FSE.

Je vous précise également que la méthode de calcul des enveloppes FEDER-FSE proposée initialement par la Commission européenne était basée sur le PIB et le taux de chômage en utilisant les statistiques des années 2008, 2009, 2010.

De fait, compte tenu de l'amélioration des indicateurs économiques de la Corse pendant ces années de référence, par rapport aux autres régions de la catégorie transition, l'enveloppe FEDER-FSE aurait pu diminuer encore plus fortement et nous relevons que l'Etat membre s'est affranchi des propositions de la Commission européenne dans la répartition des allocations financières.

Par ailleurs, il faut se féliciter que l'intensité de l'aide européenne par habitant, qui s'élève en Corse à 49,3 € pour le FEDER-FSE, reste la plus élevée parmi les régions de la catégorie transition ainsi que pour la catégorie des régions les plus développées. Cet élément est important et témoigne de la prise en compte de la dégradation récente de nos indicateurs économiques. Pour les autres régions, cette intensité se situe en dessous de 25 €/habitant.

D'autres régions ont vu leur enveloppe FEDER-FSE baisser sensiblement : la Haute-Normandie qui subit une perte de 7 %, Midi-Pyrénées - 5 % ou la région Centre avec - 4.7 %.

La catégorie des régions les moins développées enregistre quant à elle une forte augmentation de ses dotations: Martinique + 26 %, Guyane + 19,1 %, Guadeloupe + 12,9 % et la Réunion + 10 %.

S'agissant enfin du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche ainsi que du programme de coopération territoriale, les enveloppes financières ne sont pas encore connues mais les premières indications obtenues nous laissent penser que ces programmes ne connaîtront pas de baisse de crédits.

Des chiffres qui laissent alors au final apparaître, une légère augmentation de l'enveloppe globale des fonds européens alloués à la Corse (soit environ 2 % en plus).

Ainsi, à l'examen des répartitions d'enveloppes pour la Corse, on constate une exigence de spécialisation des crédits européens avec une meilleure prise en compte du contexte socio-économique de la Corse et un recentrage des priorités sur le développement rural.

Toutefois le volet urbain, n'est pas écarté de la future programmation qui prévoit un axe spécifique sur le Programme Opérationnel FEDER/FSE dédié principalement à l'amélioration du cadre de vie et à l'accompagnement des populations vulnérables situées en zones urbaines.

La prochaine étape est donc la finalisation de la rédaction des Programmes Opérationnels Européens qui sont en cours d'élaboration et constitue un véritable enjeu pour nos territoires.